Nations Unies A/ES-10/188

Assemblée générale

Distr. générale
1er août 2002
Français
Original: anglais

Session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Lettre datée du 1er août 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de me référer à la lettre du Président du Groupe arabe pour le mois d'août 2002, le Représentant permanent du Sultanat d'Oman, datée du 1er août 2002 (A/ES-10/187). Je tiens à vous informer que le Mouvement des pays non alignés appuie la demande du Groupe arabe tendant à reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence pour examiner la question intitulée « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**

02-50554 (F) 010802 010802